



## « POUR UNE REGION SANS MGF »

### INTERDICTION DE TOUTES FORMES DE MUTILATIONS GENITALES FEMININES, Y COMPRIS LA PRATIQUE DE TYPE « SUNNA »

*Journée internationale Tolérance zéro aux Mutilations Génitales Féminines  
Djibouti, 6 février 2014, 8:00-17:00*

### Déclaration finale

**Nous, les Participants** à la Conférence Sous-Régionale de Haut niveau du 6 février 2014 « Pour une région sans MGF: Interdiction de toutes formes de mutilations génitales féminines, y compris la pratique dit de type Sunna », représentants de gouvernements, membres de parlements, leaders de la société civile, religieux et coutumiers de la région de Corne d'Afrique,

**Ayant participé** à la Conférence Sous-Régionale de Haut niveau, organisée par l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD), en collaboration avec le Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning familial, chargé des relations avec le Parlement, et No Peace Without Justice (NPWJ), sous le Haut patronage de la Première Dame de Djibouti Son Excellence Madame Kadra Mahamoud Haid, Présidente de l'UNFD et dans le cadre du partenariat avec le Centre Africain pour le Genre de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA-CAG) et le Comité Inter-Africain de lutte contre les Pratiques Traditionnelles ayant effet sur la Santé des Femmes et des Enfants (CI-AF), ainsi que l'Institut National italien pour la promotion de la santé des populations Migrantes et pour la lutte contre les maladies de la Pauvreté (INMP) avec le soutien de la Coopération italienne et du Ministère des Affaires étrangères italien, ainsi que celui du Secrétariat d'Etat de la Solidarité Nationale, du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et celui du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), et de The Johanniter/Ministère fédéral des Affaires étrangères allemande,

**Rappelant** que cette réunion se déroule durant la Journée internationale tolérance zéro aux mutilations génitales féminines à laquelle Djibouti s'associe chaque année en organisant plusieurs événements, et qui a pour thème cette année la "Synergie d'action des gouvernements, de la communauté internationale et de la société civile pour accélérer l'atteinte de la tolérance zéro aux MGF",

**Rappelant également** l'adoption historique le 20 décembre 2012 par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 67<sup>ème</sup> session de la Résolution 67/146 intitulée « Intensification de l'action mondiale visant à éliminer et à interdire les mutilations génitales féminines » comme un tournant majeur,

**Réaffirmant** que la pratique des mutilations génitales féminine, y compris le type « Sunna », est une violation des droits humains et une atteinte à la dignité des femmes et des filles et que les MGF contribuent à la dégradation du statut des femmes en violant leurs droits fondamentaux,

Avec le partenariat de:



**Considérant** que les mutilations génitales féminines représentent une forme de violence irréversible et irréparable commise sur le corps des femmes et des filles, qui touche de 100 millions à 140 millions d'entre elles dans le monde entier, et plus de 78% des femmes à Djibouti selon l'enquête conduite en 2012 par EDS-PAPFAM,

**Préoccupés** par la persistance de la pratique des mutilations génitales féminines qui a des conséquences néfastes pour la santé des femmes et des enfants,

**Notant** avec une vive et profonde préoccupation les contraintes économiques, traditionnelles et culturelles qui contribuent à perpétuer des pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines,

**Reconnaissant** les développements positifs réalisés dans la région ces dernières années pour la promotion et la défense des droits des femmes, notamment grâce au Protocole additionnel à la Charte de l'Union africaine relatif aux droits des femmes du 11 juillet 2003, dont l'article 5 demande explicitement aux Etats de mettre en œuvre les mesures législatives et politiques nécessaires pour assurer l'interdiction définitive des MGF,

**Remerciant** les différents acteurs qui ont grandement contribué à la réussite de cette réunion ainsi que les organisateurs, pour leurs efforts constants pour éliminer toutes les formes de mutilations génitales féminines en Afrique de l'est, et pour avoir permis le débat et l'échange d'expériences et d'information dans un contexte de dialogue ouvert et productif,

**Nous, les représentants des gouvernements, de la société civile et membres de parlements** ayant participé à la Conférence Sous-Régionale de Haut niveau:

**Reconnaissons** les efforts réalisés à ce jour par les organisations et acteurs qui luttent continuellement contre ces pratiques néfastes à travers le monde, **Reconnaissons également** que les femmes prennent d'importantes initiatives pour identifier et pour parvenir à l'élimination de ces pratiques qui portent atteinte au bien-être et à l'intégrité des femmes et des enfants;

**Mesurons** la portée de la résolution 67/146 de l'Assemblée générale des Nations Unies, depuis son adoption il y a plus d'un an, de part la visibilité accrue et la prise de conscience universelle de la nécessité de multiplier les actions et accroître le soutien à toutes les mesures prises en ce sens;

**Se félicitons** pour la création du Comité national pour l'accélération de l'abandon total de toutes formes d'excisions de Djibouti par décret présidentiel en 2007;

**Se félicitons** du lancement de la Phase 2 du Programme conjoint pour l'accélération de l'abandon des MGF du Fonds des Nations Unies pour la Population et du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance à Djibouti et dans les autres pays africains pour la période 2014-2018;

**Engageons** les gouvernements à une meilleure application des lois existantes, à soutenir les mesures importantes prises par les femmes, les hommes et les organisations de la société civile, et à œuvrer pour une meilleure connaissance et information sur les effets néfastes de ces pratiques, notamment en milieu rural, et **réaffirmons** notre engagement sans relâche auprès des principaux acteurs qui œuvrent dans l'atteinte de ces objectifs;

**Recommandons** que les obligations prévues par les législations soient respectées aux niveaux national, régional et international pour garantir le plein exercice des droits fondamentaux, ainsi que l'application des législations visant à interdire et condamner les mutilations génitales féminines soit soutenue par la proposition de ressources nécessaires pour permettre la formation des agents de l'ordre et les procédures opérationnelles fonctionnelles à sa mise en œuvre et à mettre fin à l'impunité avec des mécanismes de responsabilisation adéquats et effectifs;

**Recommandons** que des actions de grandes envergures soient menées pour la vulgarisation à travers les médias et des actions de proximité de l'article 333 du code pénale et art 7 du code de procédure pénale modifié en 2009, notamment la mise en place de sentinelles d'information pour dénoncer la pratique d'une mutilation génitale féminine imminente;

**Encourageons** les politiciens, les leaders religieux et communautaires, les dirigeants à tous les niveaux, y compris les médias, à coopérer pour influencer les comportements et attitudes destinés à l'éradication des mutilations génitales féminines;

**Encourageons** le Haut Conseil Islamique de Djibouti à se saisir de la question en adoptant une déclaration commune interdisant la pratique des mutilations génitales féminines sous toutes ses formes;

**Recommandons** que les médias s'impliquent pleinement à la lutte contre les mutilations génitales féminines en s'appropriant de la question, notamment à travers une autonomie d'action et de décision pour couvrir de manière permanente la question des mutilations génitales féminines;

**Recommandons** la collecte et la diffusion par les universités, les centres médicaux, les associations, les organisations nationales de femmes ou d'autres organes des données sûres sur les mutilations génitales féminines et leurs conséquences, et l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de prévention et d'élimination des mutilations génitales féminines;

**Recommandons** qu'il y ait une communication effective et une meilleure coordination des efforts entre tous les acteurs concernés et de la société civile afin de parvenir rapidement à des résultats concrets;

**Nous nous engageons** pour:

- Le renforcement de l'engagement politique et de la coordination multisectorielle,
- Le renforcement de l'application du dispositif législatif,
- L'engagement des leaders communautaires et religieux,
- Le renforcement de l'intégration des mutilations génitales féminines dans les services de prévention et de prise en charge de la santé reproductive,
- L'implication et l'engagement des médias,
- La continuité des échanges inter-régionaux;

**Nous nous engageons** également à œuvrer conjointement pour parvenir à une région sans mutilations génitales féminines.